

DISPOSITIF CHANTIER ARGENT DE POCHE ANNÉE 2022

UN COUP DE POUCE POUR DÉCOUVRIR LE MONDE DU TRAVAIL

Présentation du dispositif

Le dispositif « Chantier argent de poche » donne la possibilité aux adolescents âgés de 16 à 18 ans d'effectuer des petites missions de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie. Ces missions ont lieu pendant les vacances scolaires d'été. En contrepartie de leur investissement, les participants perçoivent une indemnité de 15 € par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée avec une pause obligatoire.

Les jeunes sont accueillis dans différents services de la mairie : administration, médiathèque, services techniques, etc. pour accomplir des missions diverses.

Les jeunes sont accompagnés d'un tuteur, un employé communal ou un élu, qui les encadre pendant tout le temps de leur activité.

Conditions

- Avoir entre 16 et 18 ans.
- Résider à Plessé.
- Les jeunes ne pourront effectuer qu'une seule mission au cours de l'été.
- Seront prioritaires les jeunes n'ayant jamais participé au dispositif « chantier argent de poche ».
- L'indemnité forfaitaire est fixée à **15 €** par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée avec une pause obligatoire. Le jeune s'engage à être présent sur les 5 jours.

Démarches

Les dossiers de candidature sont à télécharger sur le site de la commune ou à retirer à l'accueil de la mairie et à retourner **le 11 juin dernier délai**. Un tirage au sort sera effectué après examen des dossiers complets, en respectant l'égalité filles/ garçons.

La lettre de motivation demandée vise à démontrer l'engagement du candidat ou de la candidate. Elles ne donneront pas lieu à un jugement sur le fond ou la forme pour le choix des candidats.

Auprès de qui se renseigner ?

Pour tout renseignement, contactez le secrétariat de la mairie par téléphone au 02.40.79.60.14 ou par mail à contact@mairie-plesse.fr



**DISPOSITIF CHANTIER ARGENT DE POCHE
ANNÉE 2022**

DOSSIER D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Sexe (cochez) F M

Date de naissance :/...../..... Age :

Adresse :

Adresse mail (obligatoire) :

Domicile : N° portable :

N° sécurité sociale :

Parents et/ou Responsable légal(e)

Nom et prénom du père :

Adresse :

Domicile : N° portable :

Travail :

Nom et prénom de la mère :

Adresse :

Domicile : N° portable :

Travail :

Situation (cochez)

Lycéen(ne) Etablissement fréquenté : Classe :

Autres (précisez) :

Cadre réservé à l'administration

Service d'affectation :

Nom du tuteur :

Semaine : Duau 2022

Je soussigné(e) Tuteur(trice) de
certifie qu'il(elle) a réalisé missions au sein du service.....

Je soussigné(e)..... atteste avoir perçu la somme de 75 euros en
espèces, en contrepartie des missions réalisées au sein des services de la Mairie

Date :

Signature :

PRÉFÉRENCES POUR LES MISSIONS

Cette information permettra à la mairie de proposer des missions correspondant au mieux aux souhaits des candidates et candidats. Toutefois, en fonction du nombre de demandes, les missions proposées pourront être différentes des souhaits exprimés. S'il était proposé une mission différente de celles souhaitées, le candidat ou la candidate pourra se désister, en prévenant par écrit la mairie.
Rappel : toutes les missions sont encadrées par au moins un agent ou un élu municipal.

Indiquer toutes les missions qui vous intéressent et pour lesquelles vous êtes disponible en les numérotant par ordre de préférence (« 1 » pour la première, « 2 » pour la seconde, etc.).

Indiquer « non disponible ou pas intéressé.e » pour les missions que vous n'aurez pas retenues.

Service	Missions	Période de réalisation	Choix candidat
Comité ETA	Permanences au marché de Plessé pour présenter l'offre touristique de la commune et donner des renseignements.	Les 26 juin et 3/10/17 et 24 juillet	
Administration générale	Participation à la réalisation du classement des tables chronologies et alphabétiques des délibérations et tâches de secrétariat général	Du 04 au 08 juillet	
Administration générale	Participation aux tâches quotidiennes RH et Finances	Du 27 juin au 01 ^{er} juillet	
Administration générale	Participation aux tâches quotidiennes RH et Finances	Du 04 au 08 juillet	
Administration générale	Classement des arrêtés du Maire pour constituer les registres réglementaires	Du 18 au 22 juillet	
Administration générale	Classement des arrêtés du Maire pour constituer les registres réglementaires	Du 25 au 29 juillet	
Médiathèque	Aide au fonctionnement de la médiathèque : accueil du public, gestion des retours des ouvrages, couverture des livres...	Du 19 au 23 juillet	
Médiathèque	Aide au fonctionnement de la médiathèque : accueil du public, gestion des retours des ouvrages, couverture des livres...	Du 16 au 20 août	
Services techniques	Mission « ma commune sans déchets » : nettoyage des espaces publics et espaces verts	Du 18 au 22 juillet	
Services techniques	Mission « ma commune sans déchets » : nettoyage des espaces publics et espaces verts	Du 22 au 26 août	
Services techniques	Missions d'entretiens des bâtiments	Du 04 au 08 juillet	
Services techniques	Missions d'entretiens des bâtiments	Du 11 au 15 juillet	
Services techniques	Missions d'entretiens des bâtiments	Les 12, 16, 17, 18 et 19 août	
Services techniques	Missions d'entretiens des bâtiments	Du 22 au 26 août	

A faire remplir obligatoirement par les parents ou le tuteur légal.

En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra être pris en compte.

Madame, Monsieur,

En qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille – mon fils s'engage :

- La collectivité ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Chantier argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Chantier argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La collectivité s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Madame, Monsieur,autorise ma fille – mon fils :

Nom :

Prénom :

Domicilié(e) :

A participer à l'opération « Chantier argent de poche » et à percevoir son indemnité en fin de mission sous la forme d'un versement en numéraire.

Je certifie que ma fille – mon fils est bien domicilié(e) à l'adresse ci-dessus.

Dans le cadre des missions « Chantier argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les activités effectuées sur la commune et non à des fins commerciales.

J'autorise les prises de vue de ma fille – mon fils

Je refuse les prises de vue de ma fille – mon fils

Fait à :, le / /

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

CONTRAT DE PARTICIPATION POUR LES MINEURS

Nom – Prénom (du participant) :

Ce contrat est un engagement tripartite, de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif, à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la périodicité de l'activité

↳ L'activité « Chantier argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires d'été dans la limite d'un travail en demi-journée avec une pause obligatoire ;

↳ Chaque mission s'organisera sur 5 demi-journées de 3h, soit sur une seule semaine, soit sur plusieurs semaines, selon la nature des missions ;

Concernant la ponctualité

↳ J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de l'activité ne sera pas acceptée à y participer ;

↳ Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de l'activité avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Concernant la réalisation des activités

↳ Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures adaptées à la nature des activités auxquelles je participerai ;

↳ Etant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de la mission, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les activités. En conséquence, les téléphones portables devront être, à minima, placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions

↳ Je m'engage à réaliser correctement les tâches qui me sont confiées ;

↳ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants ;

↳ Je reste courtois et poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les usagers de la collectivité mais également envers les autres participants à l'activité ;

↳ Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens ;

↳ Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel et je le remets à l'encadrant à l'issue de l'activité ;

↳ Je m'engage à respecter un devoir de réserve et à appliquer le principe de neutralité.

Sanctions appliquées en cas de non-respect d'un des points énoncés précédemment

↳ Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Chantier argent de poche » ;

↳ Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation de la mission

↳ Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 75 € par mission de 5 demi-journées.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Plessé, en deux exemplaires, le
(Noms et signatures, précédés de la mention « Lu et approuvé »)

Le participant

Le représentant légal

La collectivité

Le responsable du service



Récapitulatif des informations pratiques

Pour qui ?	Les jeunes Plesséens âgés de plus de 16 ans et moins de 18 ans au 1 ^{er} jour de la mission.
Quand ?	Vacances d'été : juin/juillet et août
Comment ?	Dossier de candidature à télécharger sur le site de la commune ou à retirer à l'accueil de la mairie et à retourner le 11 juin dernier délai : - par courrier à Mairie de Plessé, 1 rue Jules Verne 44630 PLESSÉ - par mail à contact@mairie-plesse.fr - au secrétariat de la mairie
Quels justificatifs ?	<ul style="list-style-type: none">▪ Lettre de motivation à l'attention de Madame Aurélie MEZIERE, Maire Mairie de Plessé 1 rue Jules Verne 44630 PLESSÉ Précisant : <ul style="list-style-type: none">• L'objet : Dispositif « Chantier argent de poche »• Vos disponibilités• Vos centres d'intérêt• Vos participations antérieures au dispositif « Chantier argent de poche » <ul style="list-style-type: none">▪ Le dossier d'inscription
Quelle rémunération ?	15 € par mission par jour dans la limite d'une activité réalisée par demi-journée avec une pause obligatoire. 1 seule mission au cours de l'été et le jeune s'engage à être présent sur <u>5 jours</u> .

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE

- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Photocopie d'une pièce d'identité
- Photocopie de l'attestation d'assuré social (carte vitale)
- Courrier de présentation et de motivation
- 1 exemplaire du contrat de participation (2^{ème} exemplaire à conserver)
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation parentale

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018, la Ville de Plessé, dont la Maire est responsable du traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour la participation au Dispositif Chantier argent de poche. En complétant et retournant ce formulaire, vous donnez votre consentement au traitement de vos données. Ces données seront conservées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes dans leurs domaines d'activités spécifiques (DGP/SIAF/2014/006).

Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en vous adressant à la Ville de Plessé, 1 rue Jules Verne 4463 PLESSÉ ou contact@mairie-plesse.fr.
En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.